Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_089_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-089-2026

Objet : Commission technique d'accès au service de transport MOBITUB- désignation des délégués

L'an 2026 le 28 mai à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Karine GUGUEN, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Loïc BARBOT pouvoir à Karine GUGUEN, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Hugues LESAGE, Hervé GUIHARD pouvoir à Aline LE BOEDEC, Ronan KERDRAON pouvoir à Pascal PRIDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER,

MEMBRES ABSENTS

David TOLLEMER

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 61
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_089_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-089-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

Objet : Commission technique d'accès au service de transport MOBITUB- désignation des délégués

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre d'un contrat d'obligation de service public, Saint Brieuc Armor Agglomération a confié à sa société publique locale Baie d'Armor Transports la gestion et l'exploitation d'un ensemble de services de mobilités.
Parmi ces services figure le dispositif MOBITUB, une offre de transport public sur réservation « de porte à porte », qui assure les transports des personnes à mobilité réduite ne pouvant utiliser le réseau de bus régulier.

Le règlement du service MOBITUB prévoit des conditions d'accès au service de plein doit ou sur dossier. Afin de gérer ces dossiers de demande d'accès au service, une commission technique a été instituée par délibération DB281-2011 du 15 décembre 2011 Cette commission est composée :

- De trois élus,
- D'un représentant du délégataire en charge du transport, et des services de Saint-Brieuc Armor Agglomération en charge des mobilités
- D'un représentant d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées,
- D'un ergothérapeute.

La mission principale de cette commission est d'examiner les demandes d'accès présentées sur dossier, puis d'émettre un avis (accord ou refus). Elle s'appuie dans cette démarche sur le règlement du service Mobitub, les critères d'accès au service, et le bilan fonctionnel et de mobilité réalisé par l'ergothérapeute auprès de chaque demandeur.

La commission a également pour mission de suivre la qualité du service, de recenser les éventuels dysfonctionnements et de déterminer les éventuelles optimisations à mettre en œuvre.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_089_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE à l'unanimité, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder au vote à bulletins secrets.

DESIGNE trois titulaires au sein de la commission technique d'accès au service de transport MOBITUB

TITULAIRE
1- Bernard CROGUENNEC 2- Marcel SERANDOUR 3- Patricia BRIAND FALLER

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 61	Pouvoirs : 10	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 28 mai 2026

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

Président,

Stéphane BRIEND